

"Constitution: quatre raisons aux hésitations néerlandaises" dans Europe (24 mai 2005)

Légende: Dans son éditorial du 24 mai 2005, Ferdinando Riccardi, rédacteur en chef de l'Agence Europe à Bruxelles, se penche sur les raisons qui conduisent les Néerlandais à se désintéresser de la construction européenne et du référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Source: Europe. ; Réd. Chef Ferdinando Riccardi. 24.05.2005. Bruxelles. **Copyright:** (c) Europe, Agence internationale d'information pour la presse

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/"constitution_quatre_raisons_aux_he sitations_neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises"_dans_europe_24_mai_2005-fr-neerlandaises$

1/3

194c48be-638c-40c4-ae96-a75a18a63329.html **Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

18/09/2012



Constitution: quatre raisons aux hésitations néerlandaises

par Ferdinando Riccardi

Désintérêt pour le contenu de la Constitution. Pourquoi le référendum néerlandais sur la Constitution estil négligé dans cette rubrique (et ailleurs), toute l'attention étant concentrée sur la France ? Les raisons sont multiples. Tout d'abord, c'est en France qu'un vrai débat acharné et contradictoire sur les textes se déroule. En outre, à tort ou à raison, la plupart des commentateurs et des personnalités politiques estiment que le verdict français sera décisif pour le sort de la Constitution, alors qu'ailleurs le «non» éventuel pourrait être surmonté par l'une ou l'autre formule. Mais le plus important est, à mon avis, que les perplexités ou les oppositions des citoyens néerlandais ne concernent pas de manière spécifique la Constitution (l'intérêt à son égard est presque nul, selon les observateurs) ; le climat indique plutôt une espèce de méfiance et de désenchantement à l'égard de nouveaux progrès de l'intégration européenne. C'est vrai qu'un tel sentiment n'est pas exclusivement néerlandais ; c'est peut-être le sort commun des grandes idées de traverser, après l'élan initial et la réalisation des objectifs prioritaires, des périodes de fatigue où la routine remplace les idéaux.

Stabilité monétaire. Mais - tout en étant conscient que la schématisation a quelque chose d'abusif, car on ne peut pas découper en tranches un état d'âme - j'ai quand même l'impression que quatre éléments spécifiques caractérisent la situation aux Pays-Bas. Le premier concerne l'euro. Le citoyen néerlandais vit depuis des siècles avec une monnaie solide et stable, sagement gérée, et il a renoncé au florin en se fondant sur la confiance qu'il en serait de même pour l'euro, avec un contrôle sévère de l'inflation. En fait, la gestion de l'euro est conforme à ces critères, mais je crois que les Néerlandais ont mal vécu certaines péripéties concernant le Pacte de stabilité et les pressions en faveur d'un changement partiel de politique monétaire. Ils n'admettraient pas d'être entraînés contre leur gré dans une gestion moins rigoureuse de la monnaie et se méfient d'un certain nombre d'autres pays membres de la zone euro.

Libre commerce. Le deuxième élément concerne les échanges commerciaux. La situation géographique et l'absence de matières premières (sauf - pour combien de temps ? - le gaz naturel) ont fait traditionnellement des Pays-Bas un pays de transformateurs et de commerçants, pour lesquels la liberté du commerce est un dogme. L'élargissement de l'Union, la politique agressive de certains nouveaux pays exportateurs mondiaux et les exigences (justifiées) de l'agriculture obligent l'Europe à davantage de précautions, et les Néerlandais le vivent difficilement. Je ne dis pas qu'ils ont raison. Je me rappelle un épisode désormais lointain, lorsque au Conseil communautaire était en discussion le régime d'importation des fleurs ; je vous assure que les Néerlandais étaient les plus protectionnistes de tous, car ils les produisent, les fleurs, et ils avaient arraché un compromis par lequel les importations étaient admises dans la mesure où elles ne gênaient pas la production communautaire. Ils défendent donc leurs intérêts aussi bien que tout autre État membre. Mais en règle générale la liberté des échanges mondiaux est inscrite dans leurs gènes.

Équité budgétaire. Le troisième élément est la participation au budget communautaire. Par tête d'habitant, les Néerlandais sont les principaux «contributeurs nets» aux dépenses communautaires. Ils estiment que c'est inéquitable et ne sont pas disposés à admettre que cela se poursuive sans ajustements.

Liberté d'opinion et tolérance. Le quatrième élément est peut-être le plus déterminant : il s'agit de l'impression ressentie par une partie de la population qu'une immigration excessive et mal contrôlée compromet le culte de la liberté d'opinion et l'esprit de tolérance enracinés dans le pays. Malgré certaines mises en garde, les autres États membres n'ont pas évalué à leur juste mesure les répercussions de l'assassinat à Amsterdam d'un cinéaste local par un Néerlandais d'origine marocaine. Il a été égorgé dans la rue à cause des opinions qu'il avait exprimées dans un court-métrage. La question n'est pas de savoir si les images étaient excessives et si elles jetaient une mauvaise lumière sur telle ou telle religion, mais de constater que quelqu'un qui avait été accueilli aux Pays-Bas et en avait obtenu la nationalité pouvait rejeter et mépriser les principes nationaux au point d'égorger un concitoyen pour ses idées. C'était un choc aux conséquences incalculables. Les conditions pour obtenir la nationalité néerlandaise deviendront beaucoup plus rigoureuses, la politique d'intégration de certains immigrés est considérée comme un ratage (ainsi qu'il était déjà arrivé au Danemark, selon la déclaration d'un ministre) et la méfiance s'est installée à l'égard de

2 / 3 18/09/2012



tout progrès politique de l'intégration européenne.

La Constitution n'a rien à voir avec tout ça, elle améliorera au contraire la situation tout en respectant les identités nationales. Les Néerlandais vont-ils quand même se détacher de l'UE, comme ils se sont déjà détachés du Benelux, ou bien la sagesse reprendra-t-elle le dessus ? Nous le saurons le premier juin.

3/3

18/09/2012